

Questions orales

[Traduction]

L'IMMIGRATION

LES VISAS EXIGÉS DES RESSORTISSANTS INDIENS VISITANT LE CANADA

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné que le ministre a négligé d'offrir les services d'immigration appropriés aux ports d'entrée situés en Inde et au Canada, ce qui a entraîné une accumulation extraordinaire de demandes présentées par des ressortissants indiens désirant visiter le Canada ou y obtenir le statut de réfugié, pourrait-il maintenant expliquer à la Chambre pourquoi il tente de résoudre le problème qu'il a lui-même créé en exigeant un visa de tous les ressortissants indiens désireux d'entrer au Canada, ce qui est une mesure discriminatoire envers le pays le plus peuplé du Commonwealth? Est-ce que le ministre peut nous expliquer cela?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Si le député avait examiné la décision que nous avons prise il y a une semaine pour résoudre le problème causé par les nombreux ressortissants indiens qui demandaient le statut de réfugié aux ports d'entrée du Canada, il se serait rendu compte que le seul recours que nous avons, après avoir consulté la communauté indienne et le gouvernement de l'Inde, c'était examiner le statut de ces personnes avant leur arrivée au Canada pour les protéger contre des agents indiens sans scrupule qui leur donnaient de faux renseignements sur ce qui les attendait au Canada.

Il ne s'agit pas d'exercer une discrimination; loin de là. C'est pour faire en sorte que ces personnes soient traitées de façon égale et équitable par notre système d'immigration et que le système d'accueil des réfugiés lui-même soit protégé contre ce genre d'abus. Voilà le motif de notre décision. Je crois que le député nous accuse à tort de faire de la discrimination lorsque, en fait, nous essayons simplement de protéger le système d'immigration qui est le plus libéral au monde.

Des voix: Bravo!

L'EMPLACEMENT DES SERVICES CANADIENS D'IMMIGRATION EN INDE

M. Dan Heap (Spadina): A titre de question supplémentaire, je voudrais demander au ministre si, étant donné qu'il ne semble pas vouloir abroger sa décision, il envisagerait de déplacer certains membres du personnel consulaire chargés de l'immigration en Inde, pour que toutes les régions du pays puissent avoir accès à notre service, et s'il va prendre les mesures qui s'imposent pour que tous les visiteurs de bonne foi puissent obtenir des visas à leur arrivée aux ports d'entrée du Canada?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, il me faut tout d'abord corriger certains des prétendus faits qu'a signalés le député. Premièrement, c'est en Inde que les visas sont délivrés et non au

Canada. Deuxièmement, par l'intermédiaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous avons déjà affecté des agents supplémentaires en Inde et nous y avons amélioré les services du haut-commissariat. Nous avons pris ces mesures de concert avec le haut-commissariat et le gouvernement indien, ce dernier se disant inquiet du nombre de personnes qui arrivent au Canada sous un faux statut et qui font ainsi croire à l'existence d'un mouvement séparatiste en Inde.

* * *

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'OPINION DU GOUVERNEMENT AU SUJET DU DÉFICIT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Approvisionnement et Services en sa qualité de Receveur général du Canada. Est-ce que le ministre a lu, avant de le transmettre au ministre des Finances, le rapport du vérificateur général qui contient la première réserve jamais exprimée dans l'histoire du Canada sur la régularité des comptes gouvernementaux, indiquant que le déficit de l'État a été sous-estimé d'un montant total supérieur à huit milliards, ce qui représente une augmentation de 8 p. 100 du déficit cumulatif de l'État? A-t-il lu ce passage du rapport? Et lorsqu'il a transmis le rapport au ministre des Finances, lui a-t-il présenté des recommandations?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Les observations du vérificateur général sont analogues à celles qui ont été faites par le passé, comme ne l'ignore pas le député de Nepean-Carleton. Le vérificateur général a déclaré que les comptes ont été établis conformément aux principes énoncés qui ont toujours régi l'établissement des comptes. Il est vrai qu'on signale certaines pratiques comptables qui persistent depuis des années. Je voudrais dire qu'il y a également de nombreux autres domaines qui sollicitent notre attention.

Le bureau du contrôleur général effectue en ce moment une enquête sur les diverses façons de régulariser la présentation des comptes du Canada. En se bornant à parler du passif comme il le fait souvent, le député de Nepean-Carleton ne dit pas que de nombreux éléments d'actif de l'État: créances actives, or, terrains, ne sont pas pris en compte. Examinons les comptes publics dans leur ensemble sans chercher à exagérer une situation qui a déjà été constatée par le passé.

ON DEMANDE DES MESURES APPROPRIÉES DANS LE BUDGET

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Ce n'est pas moi qui étudie le rapport, c'est le vérificateur général du Canada qui a fait l'examen des états de compte. Il a fait remarquer que la comptabilité du gouvernement n'était pas valable ni conforme aux méthodes comptables normales. Il a fait certaines réserves. Je demande au Receveur général de nous dire clairement si, oui ou non, des correctifs vont être apportés.